

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 Mai 2018

116x18

CONVERSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE SISE AU CIMETIÈRE DE BELLEPEIRE EN CONCESSION PERPÉTUELLE Madame CAGGIA née CHARIERE Solange

Madame CAGGIA née CHARIERE Solange, domiciliée aux Pennes Mirabeau (Bouches du Rhône) le clos idéal Bt.E3 avait acquis à la date du 27 Juin 2016 une concession trentenaire située au cimetière de BELLEPEIRE, Carré 3 rang 1 N°12 pour la somme de 466,67 Euros.

Par lettre en date du 20 Mars 2018, **Madame CAGGIA née CHARIERE Solange**, demande à la commune la conversion de la concession trentenaire en perpétuelle.

Conformément à l'article L 2223-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les trentenaires sont convertibles en concessions de plus longue durée. Toutefois, il doit être défalqué du prix actuel de la concession perpétuelle une somme égale à la valeur qui représente la concession convertie, compte tenu du temps restant encore à couvrir jusqu'à expiration soit la somme de 440 Euros qui sera remboursée à **Madame CAGGIA née CHARIERE Solange**, au titre de la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE le remboursement à **Madame CAGGIA née CHARIERE Solange**
- PRÉCISE que les crédits nécessaires à ce remboursement sont prévus au budget.
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 1^{er} Juin 2018
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA